



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le six mars, sous la présidence de Monsieur Philippe GERARDY.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 47
Présents et représentés : 31
Pouvoirs de vote : 4
Absents non représentés : 16

**Etaient présents :**

M. ALEXANDRE Christian, M. BAZIN Alain, M. BOISSIERE Robert, M. BOUVIER PEYRET Guillaume, M. CHRISTOPHE Gérard, M. COLIN Jean Paul, M. DEMMERLE Jacques, Mme DOURSTER Lucie, M. FASSE Michel, Mme FRIZON Marie Odile, M. GERARDIN Robert représenté par M. GODEY Jean Louis, M. GERARDY Philippe, M. HABLOT Emeric, Mme HUMBERT Jocelyne, Mme JOURDAN Nicole, M. LAHAYE Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. LETURC Michel, M. LEONARD Robert représenté par M. DE NEIVA Manuel, M. LIETZ Alain, M. MERMET Patrick, M. MITTAUX Jean Marie, M. NATALE Jean, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICART Jean, M. ROBERT Bernard, M. WEBER Gérard.

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. LAMINETTE Laurent, ayant donné pouvoir à M. BOISSIERE Robert,  
Mme LEPEZEL Christelle, ayant donné pouvoir à Mme LECLERC Marie Françoise,  
M. MINARIE Thierry, ayant donné pouvoir à M. PICART Jean,  
Mme RONDEAU Elise, ayant donné pouvoir à Mme HUMBERT Jocelyne,

M. ANDRIN Rémy, Mme BERTRAND Chantal, M. BRIZION Daniel, M. CHALONS Michel, M. DELAHAYE Norbert, Mme DEPARD Angélique, Mme DELORME Adeline, Mme DOBIN Bernadette, Mme FLAMINI Françoise, Mme FRANCOIS Maryse, M. FRANIATTE Jean Paul, M. GAGNEUX Christian, M. NAHANT Gérard, Mme PRADEL Emilie, Mme SPENGLER Laurence, Mme ZANIN LOUIS Cassandre.

Le Conseil Communautaire désigne M. Jean PICART, vice-président, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## 20h20 : le Président ouvre la séance

**Lecture des pouvoirs de vote**

### I – COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

**I- ADOPTION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

#### **BUDGET GENERAL**

#### **Comptes de gestion Principal et Annexes 2018 - Adoption n° 2019-012**

En application des articles L 2131.31 et D 2343.2, les comptes de gestion sont les documents comptables qui retracent au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget principal et annexes 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Entendu le présent exposé,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 du budget principal et les budgets annexes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## Comptes Administratif Principal 2018 - Adoption

n° 2019-013

La présidence de séance est assurée par Monsieur PICART Jean. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Etain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2018 de la Communauté de Communes qui se solde comme suit :

### Balance Générale 2018 – BUDGET GENERAL

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	1 287 264,84 €	4 416 946,95 €	5 704 211,79 €
Dépenses	1 535 257,55 €	3 895 588,92 €	5 430 846,47 €
Résultats de l'exercice	<b>-247 992,71 €</b>	<b>521 358,03 €</b>	<b>273 365,32 €</b>
Report resultat 2017	485 658,90 €	1 526 897,60 €	2 012 556,50 €
Résultat global de l'exercice	237 666,19 €	2 048 255,63 €	2 285 921,82 €

## BUDGETS ANNEXES

### Compte Administratif 2018 – Budget annexe n° 304 « Bâtiment industriel n° 2 » n° 2019-014

La présidence de séance est assurée par Monsieur PICART Jean. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Etain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2018 du budget annexe « bâtiment n°2 » qui se solde comme suit :

### Balance Générale 2018 – Bâtiment n° 2 - CHANCELLE

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	0,00 €	24 358,70 €	24 358,70 €
Dépenses	0,00 €	6 921,83 €	6 921,83 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	17 436,87 €	17 436,87 €
Report resultat 2017	70 164,03 €	<b>-97 621,18 €</b>	<b>-27 457,15 €</b>
resultat global	70 164,03 €	<b>-80 184,31 €</b>	<b>-10 020,28 €</b>

### Comptes Administratif 2018 – Budget annexe n° 306 « Bâtiment industriel n° 3 » n° 2019-015

La présidence de séance est assurée par Monsieur PICART Jean. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Etain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2018 du budget annexe « bâtiment n°3 » qui se solde comme suit :

**Balance Générale 2018 – Bâtiment industriel n° 3 –**

<b>Recettes</b>	114 103,53 €	85 913,87 €	200 017,40 €
<b>Dépenses</b>	115 572,40 €	165 158,06 €	280 730,46 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>-1 468,87 €</b>	<b>-79 244,19 €</b>	<b>-80 713,06 €</b>
<b>Report 2017</b>	<b>-119 545,50 €</b>	<b>-103 441,96 €</b>	<b>-222 987,46 €</b>
<b>Resultat global de l'exercice</b>	<b>-121 014,37 €</b>	<b>-182 686,15 €</b>	<b>-303 700,52 €</b>

**Comptes Administratif 2018 – Budget annexe n° 301 «Ordures ménagères» n° 2019-016**

La présidence de séance est assurée par Monsieur PICART Jean. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Etain.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité,**  
**ADOpte** le compte administratif 2018 du budget annexe « ordures ménagères » qui se solde comme suit :

**Balance Générale 2018 - OM**

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
<b>Recettes</b>	32 000,00 €	744 430,34 €	776 430,34 €
<b>Dépenses</b>	27 846,28 €	765 451,47 €	793 297,75 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>4 153,72 €</b>	<b>-21 021,13 €</b>	<b>-16 867,41 €</b>
<b>Report résultat 2017</b>	<b>76 435,58 €</b>	<b>258 086,68 €</b>	<b>334 522,26 €</b>
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>80 589,30 €</b>	<b>237 065,55 €</b>	<b>317 654,85 €</b>

**Comptes Administratif 2018 – Budget annexe n° 305 «ZACS» n° 2019-017**

La présidence de séance est assurée par Monsieur PICART Jean. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Etain.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité,**  
**ADOpte** le compte administratif 2018 du budget annexe « Z.A.C.S. » qui se solde comme suit :

**Balance Générale 2018 – Budget Annexe « Zone d'Activités Commerciales et de Services »**

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
<b>Recettes</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dépenses</b>	128 446,73 €	2 821,66 €	131 268,39 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>-128 446,73 €</b>	<b>-2 821,66 €</b>	<b>-131 268,39 €</b>
<b>Report résultat 2017</b>	<b>-694 508,14 €</b>	<b>209 766,63 €</b>	<b>-484 741,51 €</b>
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>-822 954,87 €</b>	<b>206 944,97 €</b>	<b>-616 009,90 €</b>

**Comptes Administratif 2018 – Budget annexe n° 303 «ZAEC» n° 2019-018**

La présidence de séance est assurée par Monsieur PICART Jean. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Etain.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité,**  
**ADOpte** le compte administratif 2018 du budget annexe « Z.A.E.C. » qui se solde comme suit :

**Balance Générale 2018 - ZAEC**

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
<b>Recettes</b>	0,00 €	2 246,40 €	2 246,40 €
<b>Dépenses</b>	32 652,65 €	5 619,75 €	38 272,40 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>-32 652,65 €</b>	<b>-3 373,35 €</b>	<b>-36 026,00 €</b>
<b>Report Résultat 2017</b>	<b>-319 622,21 €</b>	<b>38 494,13 €</b>	<b>-281 128,08 €</b>
<b>Résultat Global de l'exercice</b>	<b>-352 274,86 €</b>	<b>35 120,78 €</b>	<b>-317 154,08 €</b>

La présidence de séance est assurée par Monsieur PICART Jean. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Etain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité,

**ADOpte** le compte administratif 2018 du budget annexe « Pôle Entrepreneurial » qui se solde comme suit :

**Balance Générale 2018 – Pôle Entrepreneurial**

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	175 060,93 €	10 000,00 €	185 060,93 €
Dépenses	377 541,58 €	34 950,88 €	412 492,46 €
Résultats de l'exercice	<b>-202 480,65 €</b>	<b>-24 950,88 €</b>	<b>-227 431,53 €</b>
Report Résultat 2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat Global de l'exercice	<b>-202 480,65 €</b>	<b>-24 950,88 €</b>	<b>-227 431,53 €</b>

**20h27 : le Président ferme la séance**

Etain, le 13 mars 2019

Le Président,

Philippe GERARDY



Communauté de Communes  
du Pays d'Étain

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le six mars, sous la présidence de Monsieur Philippe GERARDY.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47

Présents et  
représentés : 31  
Pouvoirs de vote : 4

Absents non  
représentés : 16

### Etaient présents :

M. ALEXANDRE Christian, M. BAZIN Alain, M. BOISSIERE Robert, M. BOUVIER PEYRET Guillaume, M. CHRISTOPHE Gérard, M. COLIN Jean Paul, M. DEMMERLE Jacques, Mme DOURSTER Lucie, M. FASSE Michel, Mme FRIZON Marie Odile, M. GERARDIN Robert représenté par M. GODEY Jean Louis, M. GERARDY Philippe, M. HABLOT Emeric, Mme HUMBERT Jocelyne, Mme JOURDAN Nicole, M. LAHAYE Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. LETURC Michel, M. LEONARD Robert représenté par M. DE NEIVA Manuel, M. LIETZ Alain, M. MERMET Patrick, M. MITTAUX Jean Marie, M. NATALE Jean, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICART Jean, M. ROBERT Bernard, M. WEBER Gérard.

### Etai(ent) excusé(s) :

M. LAMINETTE Laurent, ayant donné pouvoir à M. BOISSIERE Robert,  
Mme LEPEZEL Christelle, ayant donné pouvoir à Mme LECLERC Marie Françoise,  
M. MINARIE Thierry, ayant donné pouvoir à M. PICART Jean,  
Mme RONDEAU Elise, ayant donné pouvoir à Mme HUMBERT Jocelyne,

M. ANDRIN Rémy, Mme BERTRAND Chantal, M. BRIZION Daniel, M. CHALONS Michel, M. DELAHAYE Norbert, Mme DEPARD Angélique, Mme DELORME Adeline, Mme DOBIN Bernadette, Mme FLAMINI Françoise, Mme FRANCOIS Maryse, M. FRANIATTE Jean Paul, M. GAGNEUX Christian, M. NAHANT Gérard, Mme PRADEL Emilie, Mme SPENGLER Laurence, Mme ZANIN LOUIS Cassandre.

## Débat d'Orientation Budgétaire 2019

### PREAMBULE

#### Accueil du Président.

Le Conseil Communautaire désigne Mme Nicole JOURDAN, vice-présidente, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### 20h30 : le Président ouvre la séance

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LEGALES

*Dans les communes de plus de 3 500 habitants, pour les Etablissements Publics comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire (Article 2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce débat constitue une formalité substantielle, et une délibération sur le budget non précédée du débat est entachée d'illégalité.*

*Ce débat permet d'être informé sur l'évolution de la situation financière de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.*

*Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.*

*Il a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur **les priorités** et **les évolutions de la situation financière** de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante.*

## Cf note DOB du 12/03/2019

**22h09** : départ de Monsieur DE NEIVA Manuel, suppléant conseiller communautaire de Parfondrupt qui représentait M. LEONARD Robert, maire de Parfondrupt.

### Débat d'orientation budgétaire 2019

n° 2019-020

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale. Si l'action d'une collectivité est principalement conditionnée par le vote du budget annuel, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions : le « D.O.B. » constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif et d'être informée de la situation financière de la collectivité.

La tenue du « D.O.B. » est obligatoire dans les établissements publics dont les groupements comprennent au moins une Commune de 3 500 habitants (article L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois, avec un minimum de 15 jours, précédant l'examen du Budget Primitif; le D.O.B n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer du respect de la loi.

Sur la base de la note explicative de synthèse jointe à la présente convocation du Conseil, il convient que le Conseil Communautaire débattenne des orientations budgétaires 2019.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Entendu** le présent exposé,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2312-1 qui a institué un Débat d'Orientation Budgétaire,

**Après** en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

## II – QUESTIONS DIVERSES

### 23h10 : le Président ferme la séance

A Etain, le 13 mars 2019

Le Président,



Philippe GERARDY